



**Procès-Verbal approuvé à l'unanimité
par les membres du Conseil Municipal
Lors de la séance du 25 novembre 2025**



Publication du 2 décembre 2025

Procès-Verbal du Conseil Municipal du Mardi 30 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Date de la convocation : 23/09/2025.

Étaient présents : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme MÉTAYER Maryse

Absents excusés : M. MAFFRE Xavier (pouvoir pour M. AUDOIN Charles), Mme CADIOT Clémence (pouvoir pour Mme CHARRETON Evelyne),

Absent pour démission : M. MONTIGAUD Samuel

Assistait : Mme PARETOUR Vanessa - Rédacteur

Secrétaire de séance : M. POUPEAU Daniel

OBJET : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20/05/2025

Il est adopté à l'unanimité

N°049/2025

OBJET : Convention de partenariat et de mise à disposition des broyeurs de végétaux entre la CDC LTD et les communes membres, collectivités ou associations

Il est proposé par la communauté de communes Lavalette-Tude-Dronne de renouveler la convention de partenariat et de mise à disposition des broyeurs de végétaux entre la communauté de communes Lavalette Tude Dronne et les communes membres, collectivités ou associations.

Les principales conditions de cette convention sont les suivantes :

- Les trois broyeurs mis à disposition seront sur trois sites géographiques :
 - o Ateliers municipaux de Montmoreau,
 - o Ateliers municipaux de Saint-Séverin,
 - o Ateliers techniques de la CDC LTD de Chalais,
- Un agent technique sera nommé sur chaque site référent « Broyeur »,
- Les communes utilisatrices déplacent le matériel et réalisent la prestation broyage,

- Un état des lieux entrée/sortie sera réalisé par les référents « broyeur » qui effectueront également les formations internes pour l'utilisation du matériel si besoin,
- Le carburant est à la charge des utilisateurs

La convention présentée a une durée de validité de cinq ans. A l'échéance du terme de la convention, la présente convention est reconduite de manière tacite, pour une durée identique à la durée initiale.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE la proposition de convention, ci annexée,
CHARGE Monsieur le Maire de sa signature.

N°050/2025

OBJET : Voyage scolaire organisé par le collège Théodore Rancy de Chalais : demande de participation auprès de la commune pour deux élèves

VU le code de la commande publique ses articles R2123-1 et suivants,

Le collège Théodore Rancy de Chalais a organisé un séjour pédagogique à Paris au mois de février 2025. Il sollicite le Conseil municipal car deux élèves de la commune d'Aubeterre-sur-Dronne y ont participé.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

DÉCIDE de participer à hauteur de 70,00 euros par élèves soit 140,00 euros. Cette subvention sera mandatée au compte C/65748 du Budget principal de la commune en diminution des 800,00 euros mis en réserve sur cette même ligne. Il restera donc à affecter par délibération la somme de 660,00 euros.

N°051/2025

OBJET : Exercice 2025 – Budget annexe "Assainissement" – Décision modificative n° 01 – ouverture de crédit « branchement neuf eaux usées - tabourets

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les crédits comme suit sur le budget annexe du service de l'assainissement sur l'exercice 2025 pour financer les travaux de branchement neuf eaux usées au 3 route de Montmoreau :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D 2156- 118 : Station épuration	- 5 000,00 €	
D 2158- 109 : Tabourets		+ 5 000,00 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE les virements de crédits indiqués ci-dessus.

N°052/2025

OBJET : Exercice 2025 - Budget principal "Commune." – Décision modificative n° 02 – Virements de crédits

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les crédits comme suit sur le budget principal de la commune, sur l'exercice 2025, afin de solder l'opération 372 – Illumination de Noël des années de 2022, 2023 et 2024 :

Il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D 2158 – 503 : Matériel et outillage service technique	- 1 210,00 €	
D 2041581 – 372 : Illumination de Noël		+ 1 210,00 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE les virements de crédits indiqués ci-dessus

N°053/2025

OBJET : Confortement et restauration de l'église souterraine monolithe Saint-Jean – Honoraires de maîtrise d'œuvre (APD global : AT/DCE/ACT) et (VISA, DET, AOR, OPC) pour la phase 1 tranche 1/5 de travaux restauration de l'église souterraine Saint-Jean (Monolithe) – Demande de financement auprès du département de la Charente

VU la délibération du conseil municipal n° 052/2017 du 06/09/2017 approuvant le lancement de la consultation restreinte sous forme de procédure concurrentielle avec négociation qui a pour objet : Accord-cadre de prestations intellectuelles (diagnostic(s) et maîtrise d'œuvre) pour le confortement et la restauration de l'Église souterraine monolithe Saint-Jean,

VU la décision du Maire 002_2018 en date du 06/05/2018 qui attribue l'Accord-cadre de prestations intellectuelles (diagnostic(s) et maîtrise d'œuvre) pour le confortement et la restauration de l'Église souterraine monolithe Saint-Jean à l'Agence GOUTAL Architecture et Patrimoine – 110, rue du Faubourg Poissonnière 75010 PARIS,

VU la décision du Maire 005_2019 en date 07/10/2019 approuvant le marché subséquent n°02 – étude de diagnostic en complément de l'étude réalisée en 2012 Denis DODEMAN –ACMH – sur la consolidation générale et la mise en valeur de l'église souterraine Saint-Jean,

VU la décision du Maire 004_2023 en date 05/09/2023 approuvant le marché subséquent n°03 – études de diagnostic complémentaires et mission de maîtrise d'œuvre portant sur la consolidation d'éléments rocheux extérieurs - collatéral nord – murs Est de la Nef,

VU la décision du Maire 006_2025 en date du 19/05/2025 approuvant le marché subséquent n°04 - missions de maîtrise d'œuvre portant sur les cinq phases de travaux relatives à la restauration de l'église souterraine monolithe Saint-Jean,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la première phase de travaux d'urgence portant sur la consolidation d'éléments rocheux extérieurs – colaltéral nord – Mur Est de la Nef et complément de l'instrumentation est terminée

Cette opération a fait l'objet d'un marché subséquent n°03 avec l'agence GOUTAL concernant les honoraires de maîtrise d'œuvre pour la première phase de travaux d'urgence, diagnostic complémentaire et instrumentation.

Les travaux de la première phase d'urgence ainsi que les diagnostics complémentaires et d'instrumentation ont permis à l'agence GOUTAL de programmer et de phaser la suite des travaux de confortement et de restauration de l'église souterraine Saint-Jean.

Cinq phases de travaux sont programmées. Le phasage a été établi en fonction du caractère d'urgence des travaux à réaliser.

Cette opération fait l'objet d'un marché subséquent n°04 avec l'agence GOUTAL concernant les honoraires de maîtrise d'œuvre des cinq phases à venir.

Les travaux de la première phase ont été retenus par les membres du conseil municipal. Ils porteront sur la consolidation d'éléments rocheux extérieurs, dégagement du rocher, mur est de la nef suivie de l'instrumentation.

Le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre relatifs à la première phase travaux du marché subséquent n°04 s'élève à 106 350,00 € H.T soit 127 620,00 € TTC pour lequel l'État apporterait une subvention de 35% soit 37 222,50 €.

Cette opération pourrait également obtenir une aide du Département de la Charente à hauteur de 25%.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE le programme de l'opération concernant les honoraires de maîtrise d'œuvre pour la première phase de travaux de restauration de l'église souterraine Saint-Jean pour un montant de 106 350,00 € HT soit 127 620,00 € TTC,

SOLLICITE l'aide financière du Département de la Charente à hauteur de 26 587,50 €, représentant 25% de la dépense subventionnable HT,

INDIQUE que le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Financement	Montant
État (Ministère de la Culture) – 35% de la dépense subventionnable HT de 106 350,00 €	37 222,50 €
Département de la Charente au titre des monuments historiques – 25% de la dépense subventionnable HT de 106 350,00 € H.T	26 587,50 €
Autofinancement – 40% de la dépense subventionnable HT	42 540,00 €
Montant HT de l'opération subventionnable	106 350,00 €

ATTESTE que la commune récupère la T.V.A. par le biais du Fonds de Compensation de la T.V.A.

N°054/2025

OBJET : Demande de M. Richard PEACOCK d'installer des panneaux de signalisation touristique « Manoir de Longeveau » et « Golf d'Aubeterre » au carrefour des routes départementales R.D 2 et R.D 17

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Richard Peacock propriétaire des établissements « Manoir de Longeveau » et « Golf d'Aubeterre » sur la commune de Pillac.

Monsieur Richard Peacock demande au conseil municipal l'autorisation d'installer deux panneaux de signalisation touristique pour indiquer ses deux établissements au carrefour « Quartier Plaisance » des routes départementales R.D 2 et R.D 17

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

AUTORISE l'installation de panneaux de signalisation touristique au carrefour « Quartier Plaisance » pour les établissements « Manoir de Longeveau » et « Golf d'Aubeterre »,

INDIQUE que l'achat des panneaux de signalisation sera à la charge de Monsieur Richard PEACOCK, propriétaire des établissements « Manoir de Longeveau » et « Golf d'Aubeterre ».

N°055/2025

OBJET : Restauration de la continuité écologique : vente de bois issue de l'abattage des peupliers

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la restauration de la continuité écologique, l'entreprise Sas ARSICAUD Forest est intervenue en septembre 2023 afin d'abattre des peupliers qui appartiennent à la commune.

L'entreprise Alliance Forêts Bois Charente dont le siège social se situe Z.A Font Margot à CHEPNIERS (Charente-Maritime) se propose de racheter le bois des peupliers abattu pour la somme de 27€ la tonne.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à vendre le bois issu de l'abattage des peupliers à l'entreprise Alliance Forêts Bois Charente.

Informations diverses

Département de la Charente : Projet d'aménagement au droit du carrefour R.D 10/ R.D 2

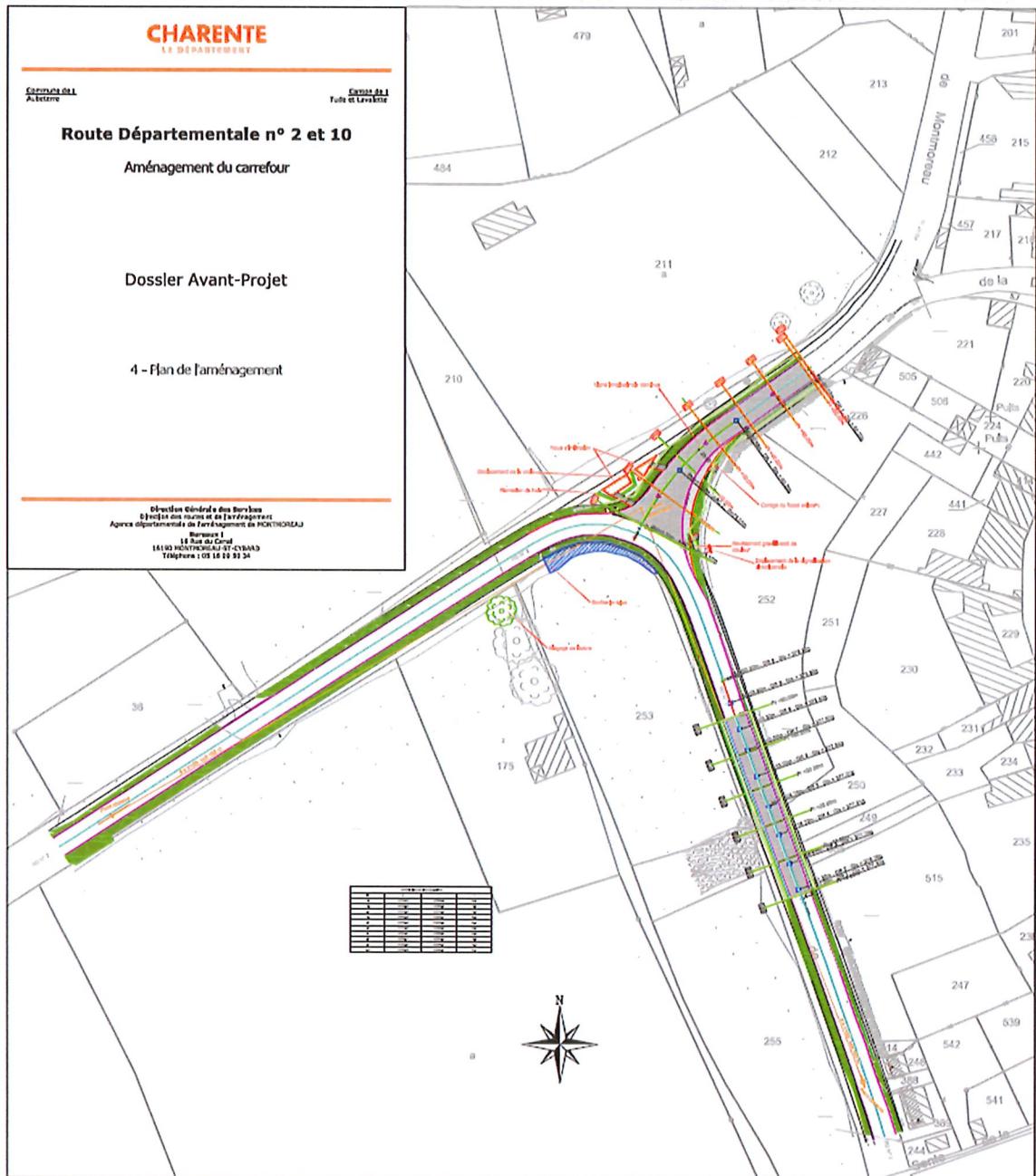
Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Département de la Charente a un projet d'aménagement au droit du carrefour R.D 10 / R.D 2.

Actuellement le carrefour entre la R.D 2 et la R.D 10 est de type Y et présente un fonctionnement compliqué avec trajectoires des usagers non prioritaires trop fluides, favorisant ainsi des vitesses élevées en entrée d'agglomération de la commune.

Le projet prévoit la construction d'une voie nouvelle pour la route départementale 10 afin de créer un carrefour en T et la suppression des deux branches actuelles de la R.D 10.

Le projet est présenté aux membres du conseil municipal. Une demande de déclaration préalable sera déposée en mairie par le Département de la Charente relâve à ce projet

d'aménagement. Les travaux débuteront en début d'année 2026. Le conseil municipal est très favorable à ce projet qui va sécuriser le carrefour, et particulièrement au rabotage du talus direction chalais / Aubeterre qui va créer une meilleure visibilité.



**Réhabilitation de la grange du Guicherot en espace culturel : avenant 02 pour le lot 01 et
avenant 01 pour les lots 04 -05- 10**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la création de deux fenêtres supplémentaires et une modification d'aménagement dans l'espace grange ont modifié les prestations du marché de base.

AR Prefecture

016-211600200-20250805-D-008_2025-AI
Reçu le 05/08/2025



Les Plus
Beaux Villages
de France®

Département de la Charente

Mairie d'AUBETERRE-SUR-DRONNE (16390)

Téléphone 05.45.98.50.33 - Télécopie 05.45.98.57.82

Courriel : mairie.aubeterre-sur-dronne@wanadoo.fr

Site : aubeterresurdronne.com



DÉCISION DU MAIRE
Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
(Article L.212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nature de l'acte : Marchés Publics

Objet : Marché n° 2024-01, comportant quinze lots, relatif aux travaux d'aménagement d'une salle polyvalente dans un bâtiment communal - réhabilitation de la grange du Guicherot en espace culturel - Avenant n°02 – Lot 01 et avenant n°01 Lot 04 – Lot 05 – Lot 10

Décision : n° 2025-008

Le Maire de la commune d'Aubeterre-sur-Dronne (Charente),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

VU le code des Marchés Publics, notamment son article,

VU la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation générale à Monsieur le Maire, notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et fixe le seuil à 500 000,00 euros quel que soit le type de marché : travaux, fournitures, services,

Vu la délibération du conseil municipal n°041/2023 du 18/07/2023 approuvant le lancement de la consultation,

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié le 16 janvier 2024 sur la plateforme www.charente.marches-publics.info, et le 19 janvler 2024 dans le Journal "La Charente Libre",

VU le rapport d'analyses des offres établi par la maîtrise d'œuvre : Xavier GEORGES – architecte DPLG- 610 route des Vallons 16390 BONNES, Franckie JOUBERT - Bureau d'étude ACTIS-ENERGIE, Ingénierie fluide- Impasse Chemin Piquet 16120 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE et Robin MAUGEY – Cabinet ISB, Ingénierie structure – 1 rue Marie François Bichat 17100 SAINTES,

VU le marché de travaux sous forme de procédure adaptée comportant quatorze lots relatifs aux travaux d'aménagement d'une salle polyvalente dans un bâtiment communal - réhabilitation de la grange du Guicherot en espace culturel signé le 17/06/2024 et notifié aux entreprises le 19/06/2024 pour un montant total de 368 831,23 euros H.T.

VU l'étude géotechnique G2 PRO, étude de sol, réalisé par la société Compétence Géotechnique Atlantique – 17 120 COZES en date du 29/01/2025, une série de micropieus avec longrines doit être réalisé,

VU le marché de travaux sous forme de procédure adaptée pour assurer les fondations spéciales fondations spéciales micropieus, lot n°05, signé le 05/03/2025 et notifié à l'entreprise SAS Fondations et travaux spéciaux le 07/03/2025 pour un montant total de 21 112,00 euros H.T.

VU l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées,

CONSIDÉRANT que les prestations du marché de base font l'objet de travaux supplémentaires
création de deux fenêtres supplémentaires et une modification d'aménagement dans l'espace
« Grange ».

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Suite à l'avenant de travaux n° 02 sur le lot 01, avenant n°01 sur le lot 04, avenant n°01 sur le lot 05, et l'avenant n°01 sur le lot 10, le marché n° 2024-01 relatif à des travaux d'aménagement d'une salle polyvalente dans un bâtiment communal à Aubeterre-sur-Dronne, est modifié comme suit :

LOTS	ADRESSES	MONTANT HT EN EURO	AVENANT 01 HT EN EURO	AVENANT 02 HT EN EURO	TOTAL HT EN EURO
1 – VRD - Gros-œuvre	SARL MONTAUBAN et Fils 78 route de Barbezieux 16210 CHALAI	98 281,44	+ 26 238,11	+ 2 261,62	127 101,17
2- Charpente	SAS PATRIMOINE AUTHIER 10 rue de l'Europe 16 730 FLEAC	65 891,18	+ 11 400,00		77 291,18
3- Couverture	SARL MONTAUBAN et Fils 78 route de Barbezieux 16210 CHALAI	20 834,70			20 834,70
4 – Huisseries extérieures	SAS PATRIMOINE AUTHIER 10 rue de l'Europe 16 730 FLEAC	31 417,62	+ 2 456,60		35 874,52
5 – Cloisons sèches – isolation	SARL MONTAUBAN et Fils 78 route de Barbezieux 16210 CHALAI	17 065,53	-831,15		16 236,38
6 – Menuiseries intérieures	SAS PATRIMOINE AUTHIER 10 rue de l'Europe 16 730 FLEAC	36 422,51			36 422,51
7 - Carrelage	SAS METHODE ET CARRELAGE La Font Saint Martin 16 430 BALZAC	8 524,37			8 524,37
8 - Peinture	SARL FORTIER PEINTURE 5 rue de l'Abreuvoir 17520 ARCHIAC	9 051,50			9 051,50

AR Prefecture

016-211600200-20250805-D Reçu le 05/08/2025 Plomberie - Souterrain	BIGOUWY Cyril-AI La Bolssière 16210 SAINT ROMAIN	6 477,00			6 477,00
10 - Chauffage - Ventilation	Entreprise MALLEY Rue Lacotère 16100 CHATEAUBERNARD	36 200,00	-878,01		35 321,99
11 - Electricité	EECE 4 Rue de l'auvent 16 430 CHAMPNIERS	24 396,11			24 396,11
12 - Zinguerie	SARL MONTAUBAN et Fils 78 route de Barbezleux 16210 CHALAISS	5 016,36			5 016,36
13 - Serrurerie	SAS PATRIMOINE AUTHIER 10 rue de l'Europe 16 730 FLEAC	4 141,72			4 141,72
14 - Système d'étanchéité	SARL PBE Le GOUHOURG 33 480 AVENSAN	3 151,19			3 151,19
15 - Fondation spéciales : micropieus	SAS FONDATIONS ET TRAVAUX SPECIAUX 13 rue du commandant Charcot 33 290 BLANQUEFORT	21 112,00			21 112,00
TOTAL HT DES TRAVAUX PROJETÉS		389 943,23	38 384,95	2 261,62	430 589,80

et fera l'objet d'une notification formelle.

Article 2^{me} :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

Une ampliation de la présente décision sera :

- transmise à Monsieur le Préfet de la Charente,
- transmise aux membres du Conseil Municipal pour information conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T.,
- affichée à la porte de la Mairie,

Fait à Aubeterre-sur-Dronne, le 5 août 2025.

Le Maire,



Charles AUDOIN.

Acte certifié exécutoire,

- Reçu en Préfecture le : 05/08/2025
- Publié et/ou Notifié le : 05/08/2025

Le Maire,



Plusieurs membres du conseil municipal s'indignent sur le choix de la couleur marron des menuiseries extérieures. Il existe des couleurs plus joyeuses dans les teintes de la palette communales. Monsieur le Maire indique que cette couleur a été préconisée par l'Architecte des Bâtiments de France. La commune avait le choix entre trois teintes de marron.

Restauration de la continuité écologique

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux de la restauration de la continuité écologique ont débuté la dernière semaine d'août. Chaque mercredi matin une réunion de suivi de chantier est faite en présence de l'entreprise titulaire du marché, du maître d'œuvre le cabinet ECOGEA, les riverains et les différents partenaires (SABV Dronne Aval, DDT 16..)

Festival « l'ascension de l'Art » édition 2026

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Présidente d'Anim'Aubeterre. Elle fait part du souhait des membres de l'association de poursuivre en 2026, la 5^{ème} édition du Festival de l'Ascension de l'Art. Elle demande un accord de principe auprès des conseillers pour soutenir ce projet artistique par une aide financière. Monsieur le Maire indique que ce n'est pas ce soir que le conseil municipal décidera du montant de la subvention, mais juste qu'il se prononce sur une reconduction d'une aide financière pour l'année 2026.

Le bilan financier a été présenté. L'association a réalisé un bénéfice de 1 171.24 € pour cet évènement.

Calendrier des réunions

Dates des réunions du Conseil municipal pour 2025 :

- jeudi 30 octobre 2025 à 18h00,
- Mardi 25 novembre 2025 à 18h00,
- Mardi 16 décembre 2025 à 18h00

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la venue de deux nouveaux agents aux seins des services de la commune. Madame Valérie PEÏS en tant qu'agent polyvalent des services administratifs à compter du 02 septembre 2025. Elle remplace Madame Sandra BRARD. Madame Fanny QUARANTA qui occupe le poste d'agent d'entretien des locaux administratifs depuis le 15 juillet 2025.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'exploitant du restaurant la Strada demande l'installation d'une main courante au niveau de l'escalier qui monte à la contre terrasse de son établissement place Ludovic Trarieux. Des personnes âgées rencontrent des difficultés à monter les marches de cet escalier. Le conseil municipal est favorable à l'installation d'une main courante identique au modèle qui est installé à l'escalier central de la place.
- Madame Marylène JONQUA MARTIN interroge Monsieur le Maire sur la date de commencement des travaux d'aménagement de la fin de la rue du Minage. L'appel d'offre auprès des entreprises n'est pas encore publié. Monsieur le Maire indique que cette année la commune a engagé d'important travaux d'investissements. Les travaux seront prévus pour la fin d'année 2026.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au mois de juillet il a dû prendre un arrêté pour interdire l'accès aux piétons à la « Venelle de la source », en raison de la fragilité du mur porteur de l'immeuble 4 rue Saint-Jean qui menace de s'effondrer. Au

cours des travaux de rénovation que les nouveaux propriétaires ont engagés, ils ont découvert des vices cachés notamment derrière un mur de pierre extrêmement dégradé donnant sur la venelle publique, ce constat a entraîné de leur part un signalement auprès de la commune. Devant l'état du mur, Monsieur le Maire a décidé de mettre en œuvre la procédure de mise en sécurité. Un expert de justice du tribunal administratif de Poitiers a été mandaté. Il est venu sur les lieux le 04/08/2025. Un rapport d'expertise judiciaire en découle. A ce jour et jusqu'à la suppression du danger, la venelle de la Source sera interdite à la circulation piétonne avec maintien du barrièrage à l'entrée et à la sortie. L'affichage « danger » interdiction de circuler doit être maintenu.

Les propriétaires s'engagent à réaliser les travaux qui sont mentionnés dans le rapport.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une habitante de la commune a offert deux chouettes en céramique à la commune. Celles-ci complètent l'œuvre pérenne qui avait été installé au Belvédère rue du Minage à l'occasion du Festival des Potiers. Elles proviennent du même artiste.
- Monsieur le Maire annonce qu'il a été contacté par la maison de vente Christie's qui présentera lors d'une vente, une tête en marbre dite Renée de Bourdeilles, dame d'Aubeterre, propriété d'un particulier. La maison Christie's estime la vente entre 30 000,00 € et 40 000,00 €. La responsable des ventes propose à Monsieur le Maire d'étudier la possibilité d'effectuer un moulage de la tête et de le faire chiffrer.
- Madame Marylène JONQUA-MARTIN interroge Monsieur le Maire sur les nouvelles modalités de vote pour les élections municipales pour les communes de - 1000 habitants. Les modalités du vote pour les élections municipales changent dans les communes de moins de 1 000 habitants. Le scrutin se fait par liste complète, avec une alternance stricte femme/homme, sans panachage. Les électeurs ne peuvent plus modifier les listes.

Le Maire,



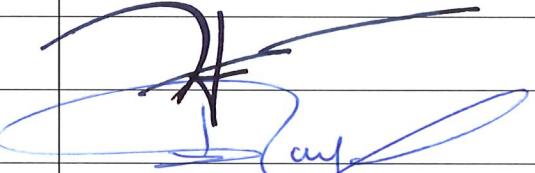
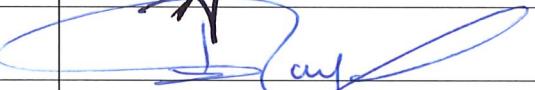
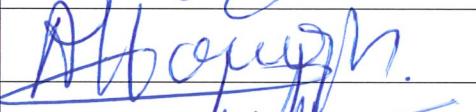
Charles Audoin

Le secrétaire de séance

Daniel POUPEAU

Délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

La séance a été levée à vingt heures et trente minutes.

Conseillers municipaux présents	Signatures
AUDIOIN Charles	
POUPEAU Daniel	
MONTIGAUD Samuel	Absent pour démission
MAFFRE Xavier	pouvoir pour M. AUDIOIN Charles
CHARRETON Evelyne	
JONQUA Anne-Marie	
JONQUA – MARTIN Marylène	
ALÉPÉE Anne-Marie	
LAFRAIS Jean-Paul	
CADIOT clémence	Pouvoir pour Mme CHARRETON Evelyne
MÉTAYER Maryse	